

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu,
tenue le 21 octobre 2025, à 18h30, au local 104.

ÉTAIENT PRÉSENTES EN SALLE:

MESDAMES :

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Dominique Arsenault | Représentante des parents |
| Sonia Bergeron | Représentante des enseignants-tes |
| Rosalie Bérubé-Lalancette | Représentante des parents |
| Annick Boudreau | Représentante des enseignants-tes |
| Anne Sophie Duval | Représentante des parents |
| Audrey Fortin | Représentante des enseignants-tes |
| Malory Grondin | Représentante des enseignants-tes |
| Émilie Hunter | Représentante des parents |
| Mariana Montoya | Représentante des parents |
| Véronique Morin | Représentante des parents |
| Lucie Tremblay | Responsable du service de garde |

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Éliane Bouchard Directrice par intérim

Madame Mélissa Sabourin agira à titre de secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la directrice Éliane Bouchard souhaite la bienvenue à tous, se présente, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 34. Madame Bouchard annonce qu'elle poursuit son mandat en tant que directrice par intérim pour le début de l'année scolaire. De plus, à l'occasion de cette première séance, elle demande que les membres se présentent tour à tour pour faire plus ample connaissance.

CE-25/26-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 OCTOBRE

Il est proposé par madame Annick Boudreau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié :

- En modifiant l'année 2025-2026 au point 6.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2025

Ce point est reporté à une prochaine séance.

CÉ-25/26-02

4. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de membre du public présent ce soir.

Madame Véronique Morin prend la parole et mentionne qu'il serait intéressant de communiquer avec Raphaël Lebailly et Alexandra Hudon, membres de la communauté pour l'année scolaire 2024-2025, afin de les inviter à se joindre au conseil d'établissement pour la présente année scolaire 2025-2026.

La nomination d'un membre de la communauté sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

5. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame la directrice Éliane Bouchard prend la parole et informe les membres que l'on doit procéder à l'élection d'un(e) membre au poste de la présidence du présent conseil d'établissement. Ce membre doit être un(e) représentant(e) des parents au sein du conseil d'établissement.

Pour ce faire, madame Bouchard indique qu'elle agira à titre de présidente d'élection et elle soumet la procédure d'élection suivante :

- Sur l'appel de madame Bouchard, les membres présents ce soir et intéressés au poste de la présidence peuvent se proposer ou proposer une autre personne présente.
- À la fin des propositions, madame Bouchard questionnera chaque personne proposée pour connaître l'acceptation ou le refus d'occuper le poste.
- Si plus de deux (2) personnes acceptent, nous procéderons alors au vote secret. Le nombre de votes confirmera l'élection pour le poste.
- Après le vote, s'il y a égalité entre deux (2) personnes proposées, un deuxième vote secret sera fait pour départager les personnes concernées et conclure l'élection.

Madame la présidente d'élection Éliane Bouchard ouvre la période de « propositions » pour le poste de la présidence. Il reçoit la proposition suivante:

- Madame Anne-Sophie Duval propose madame Véronique Morin;
- Madame Véronique Morin propose madame Anne-Sophie Duval.

Madame la présidente Éliane Bouchard demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Suite à la réponse négative, madame Bouchard ferme la période de « propositions ».

Madame Bouchard demande aux candidates si elles acceptent ou refusent le poste.

- Madame Véronique Morin refuse.

CÉ-25/26-03

- Madame Anne-Sophie Duval accepte.

Madame Anne-Sophie Duval est déclarée « présidente » du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est proposé par madame Lucie Tremblay et unanimement résolu que madame Anne-Sophie Duval occupe le poste de présidente du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour une durée d'un (1) an, soit pour la présente année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE

5.1. ÉLECTION D'UN(E) REMPLAÇANT(E) AU POSTE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE GUILLAUME-MATHIEU POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame la présidente d'élection Éliane Bouchard informe que l'on doit également procéder à l'élection d'un(e) membre comme remplaçant(e) au poste de la présidence du présent conseil d'établissement. Ce membre doit être un(e) représentant(e) des parents au sein du conseil d'établissement.

Pour ce faire, madame Bouchard demande que l'on procède de la même façon utilisée pour le poste de présidence. Tous acceptent.

Madame Bouchard ouvre la période de « propositions » pour le poste de remplaçant(e) à la présidence. Elle reçoit la proposition suivante:

- Madame Rosalie Bérubé-Lalancette se propose.

Madame la présidente d'élection Éliane Bouchard demande s'il y a d'autres personnes intéressées. À la suite de la réponse négative, madame Bouchard ferme la période de « propositions ».

Madame Bouchard demande à la candidate si elle accepte ou refuse le poste.

- Madame Rosalie Bérubé-Lalancette accepte.

Il est proposé par Mariana Montoya et unanimement résolu que madame Rosalie Bérubé-Lalancette occupe le poste de remplaçant à la présidence du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour une durée d'un (1) an, soit pour la présente année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉE

CÉ-25/26-04

6. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET CALENDRIER DES SÉANCES – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame la directrice Éliane Bouchard donne les informations relatives aux deux (2) documents remis aux membres soit l'échéancier des travaux et le calendrier des séances du conseil d'établissement tel que ci-dessous:

- 1re séance : mardi 21 octobre 2025 à 18h30

| | | | |
|---------------|-------|------------------|---------|
| • 2e séance | mardi | 18 novembre 2025 | à 18h30 |
| • 3e séance | mardi | 27 janvier 2026 | à 18h30 |
| • 4e séance : | mardi | 21 avril 2026 | à 18h30 |
| • 5e séance | mardi | 19 mai 2026 | à 18h30 |
| • 6e séance : | mardi | 16 juin (social) | à 18h00 |

Selon l'article 67 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit prévoir tenir au minimum cinq (5) séances par année scolaire.

Madame Éliane Bouchard explique la différence entre le rôle au conseil d'établissement et celui au comité de parents du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

Il est proposé par Émilie Hunter et unanimement résolu d'approuver le calendrier des rencontres 2025-2026 et l'échéancier des travaux tels que présentés.

APPROUVÉE

7. FORMULAIRES – FORMULE DE DÉNONCIATIONS D'INTÉRÊT - AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Madame la directrice Éliane Bouchard distribue et recueille les formulaires complétés. Ceux-ci seront conservés au secrétariat de l'école comme demandé par la direction générale du Centre de services scolaire des Premières-Seigneurie.

CÉ-25/26-05 8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame la directrice Éliane Bouchard présente le document « Règles de régie interne - conseil d'établissement – École Guillaume-Mathieu » adopté en septembre 2024 et modifié en janvier 2025. Ce document est adopté avec une modification suivante :

- À la page 3, ligne 2 : modification du délai pour transmettre les documents relatifs au conseil d'établissement. Ce délai est maintenant établi à 7 jours avant la date prévue de la séance.

Ce délai de 7 jours accorde aux membres une période raisonnable pour prendre connaissance des documents plus volumineux et pour se préparer aux discussions en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Madame Éliane Bouchard procède à la lecture du point 8 et réitère l'importance d'obtenir le droit de parole pour toute intervention afin de favoriser de saines discussions.

Madame Dominique Arsenault mentionne qu'il serait important de faire un rappel aux parents quant aux dates des séances du conseil d'établissement dans le but d'augmenter le taux de participation du public. Madame Arsenault propose d'afficher les dates des séances sur le site-école ainsi que dans l'Info-Parents.

Aussi, la secrétaire pourrait envoyer un courriel de rappel la veille de la rencontre.

Il est proposé par madame Dominique Arsenault et unanimement résolu d'approuver le document « Règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 » tel que modifié.

APPROUVÉE

9. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES

Madame la directrice Éliane Bouchard présente l'outil en lien avec la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement. Cette formation implique le visionnement de six (6) capsules Web. À chaque séance, ce point figurera à l'ordre du jour.

CÉ-25/26-06 10. FÊTE D'HALLOWEEN 2025 - ACTIVITÉS ET HORAIRE (ART. 87)

À l'école, le 30 octobre prochain, plusieurs activités sont prévues en cours de journées pour célébrer la fête de l'Halloween. Les élèves peuvent arriver costumés dès leur arrivée. Aussi, la fameuse fête d'Halloween GM aura lieu en soirée, de 18h30 à 20h00. Pour l'occasion, les élèves pourront participer à plusieurs jeux de type Kermesse, se procurer des friandises à prix modique et s'amuser sur une piste de danse.

Pour la journée pédagogique du 31 octobre, les élèves inscrits au service de garde sont invités à se costumer et à prendre part à plusieurs activités sous la thématique de l'Halloween.

Cette année, l'école Guillaume-Mathieu désire prendre part à la campagne de financement de Leucan. L'objectif de cette campagne est d'amasser 1 000 \$ pour les enfants malades.

Il est proposé par madame Émilie Hunter et unanimement résolu d'approuver la campagne de financement de Leucan.

APPROUVÉE

CÉ-25/26-07 11. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame la directrice Éliane Bouchard prend la parole et explique la somme d'argent attribuée annuellement pour le fonctionnement du conseil d'établissement. Le budget est établi à 250 \$. Le montant maximum attribué pour une gardienne s'élève à 24 \$.

Madame Éliane Bouchard prend la parole et informe les membres que ce budget est normalement utilisé à la dernière séance pour souligner la participation des membres. Dans plusieurs écoles, ce montant sert également à souligner le travail des bénévoles. Après discussion, il est convenu d'adopter une formule hybride

pour l'utilisation du budget de fonctionnement du conseil d'établissement. Ainsi, il sera possible de souligner l'apport des bénévoles de la bibliothèque ainsi que celui des membres du conseil d'établissement.

Il est également proposé de valoriser l'importance du travail des bénévoles de la bibliothèque en publiant une photo de l'équipe dans un Info-Parents et à l'occasion de la semaine des bénévoles qui aura lieu du 27 avril au 3 mai 2026.

Il est proposé par madame Lucie Tremblay d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026 ainsi que la formule hybride proposée pour l'utilisation de ce montant, tel que présenté par les membres du présent conseil.

ADOPTÉE

12. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Madame la directrice Éliane Bouchard prend la parole et informe les membres que le 12 juin dernier, le ministre Drainville a annoncé d'importantes compressions budgétaires au sein du réseau de l'éducation. Finalement, le 16 juillet dernier, ce dernier a annoncé un réinvestissement d'argent afin de diminuer l'impact de ces mesures sur les services directs à l'élève. Par conséquent, chaque école devra démontrer, avec appui, à quel endroit ces sommes ont été investies pour l'année scolaire en cours.

Madame Éliane Bouchard annonce que ces compressions budgétaires sont également prévues l'an prochain. Des restrictions seront donc à prévoir pour l'année scolaire 2026-2027. À la sortie du budget en mai, des annonces auront lieu à ce sujet.

Selon les prévisions budgétaires actuelles, notre école devrait terminer l'année financière avec un surplus de 1 700 \$. Il est interdit de terminer l'année en affichant un déficit, tout doit être calculé pour atteindre cette cible.

L'état de la situation du budget de l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2025-2026 sera présenté de façon plus exhaustive au cours d'une prochaine séance.

CÉ-25/26-08

13. SUIVI – PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

Madame Éliane Bouchard prend la parole et fait un rapide survol du projet éducatif 2023-2027 (PÉ) pour les nouveaux membres. Elle mentionne aux membres que toutes les décisions de l'équipe-école sont directement liées au projet éducatif. Plus précisément, tous les enjeux, les objectifs et les orientations de l'école se rattachent aux cibles identifiées par l'équipe-école.

Madame la directrice Éliane Bouchard informe les membres que l'équipe-école travaille activement sur l'acquisition des quatre (4) compétences de base identifiées au PÉ ainsi que sur la gestion émotionnelle des élèves. Aussi, plusieurs activités et ateliers sont actuellement mis en place pour augmenter le sentiment de bien-être chez nos élèves.

Madame Éliane Bouchard remarque une progression au niveau des cibles fixées, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. La collaboration de tous les

CÉ-25/26-09

intervenants est essentielle pour assurer la réussite des élèves. Il faut constamment se questionner et trouver de nouvelles façons de faire au niveau pédagogique. Heureusement, elle peut compter sur une équipe engagée et dévouée.

14. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DE LA SITUATION RELATIVE AUX SORTIES ÉDUCATIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Madame Éliane Bouchard prend la parole et présente le tableau des sorties éducatives et culturelles pour l'année scolaire 2025-2026. En plus des compressions budgétaires annoncées, des balises ont été fixées en ce qui concerne les sorties éducatives et culturelles pour l'année scolaire 2025-2026. Le budget établi est de 29 \$ par élèves. Le coût élevé du transport par autobus demeure un enjeu majeur lorsque vient le temps de planifier des sorties à l'extérieur de l'école.

Par ailleurs, chaque sortie culturelle doit figurer sur le répertoire autorisé pour être approuvée. Aucune dérogation ne sera autorisée. Une reddition de compte sera exigée à la fin de l'année scolaire.

Puisque le calcul du coût de certaines activités semble inexact sur le document présenté et parce que certaines activités ne figurent pas encore sur le tableau des sorties éducatives et culturelles présenté à cette séance, madame la directrice Éliane Bouchard propose aux membres d'approuver le document par courriel, une fois que l'équipe sera fixée sur les coquilles soulevées. Ce point sera également à l'ordre du jour des prochaines séances, compte tenu du fait que certains ajouts ou modifications sont à prévoir au cours des prochaines semaines.

Aussi, des sondages d'intention seront envoyés aux parents afin de planifier les activités de fin d'année qui exigent des frais supplémentaires aux parents.

Par ailleurs, madame Sonia Bergeron, représentante des enseignants-tes, demande s'il est possible d'approuver la campagne de financement Michaud à cette séance puisque le temps des fêtes est une période privilégiée pour ce genre de campagne.

Il est proposé par madame Malory Grondin et unanimement résolu d'approuver la campagne de financement Michaud des élèves de 5^e année à cette séance. Prochainement, un tableau révisé des sorties éducatives et culturelles sera présenté aux membres du conseil pour approbation.

APPROUVÉE

CÉ-25/26-10

15. FÊTE DE NOËL 2025 - ACTIVITÉS ET MODIFICATION D'HORAIRE (ART. 87)

Madame Éliane Bouchard prend la parole et informe les membres que la journée du 19 décembre se déroulera en horaire continu. Ainsi, les élèves du préscolaire termineront leur journée à 12 h 30, tandis que les élèves du primaire termineront leur journée à 13 h00.

Pour l'occasion, tous les élèves de l'école iront visionner un film au cinéma. Un montant de 15, 10 \$ par enfant sera exigé aux parents pour participer à l'activité.

Madame Émilie Hunter mentionne que le film présenté l'an dernier (Sonic 2) n'était peut-être pas adapté pour les élèves de niveau préscolaire. Le commentaire est reçu et entendu.

Il est proposé par madame Émilie Hunter et unanimement résolu d'approuver la modification à l'horaire continu pour la fête de Noël 2025 ainsi que la sortie au cinéma.

APPROUVÉE

CÉ-25/26-11

16. DÉROGATION À LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIE

Madame la directrice Éliane Bouchard prend la parole et informe les membres que l'école peut déroger à la politique alimentaire établie par le Centre de services scolaire deux (2) fois au cours d'une année. Ces deux occasions doivent faire l'objet d'une discussion auprès des membres du conseil d'établissement. L'équipe-école propose de déroger à la politique alimentaire à l'occasion de la fête de Noël et lors de la fête de fin d'année.

En ce qui concerne la distribution de friandises pour la fête d'Halloween, les élèves pourront recevoir des gourmandises de la part des enseignants et du personnel du service de garde, mais ils devront les manger à la maison (sous la supervision des parents).

Il est proposé par madame Rosalie Bérubé-Lalancette et unanimement résolu d'approuver la dérogation à la politique alimentaire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries pour les activités mentionnées à cette séance.

APPROUVÉE

CÉ-25/26-12

17. PLANIFICATION DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (C.O.S.P.)

Madame Éliane Bouchard présente aux membres le document relatif aux contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) pour la présente année scolaire 2025-2026. Le statu quo est maintenu pour ces contenus. Ils s'adressent aux élèves des classes de 5e et 6e année.

Il est proposé par madame Véronique Morin et unanimement résolu d'approver la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelles (COSP) pour l'année scolaire 2025-2026.

APPROUVÉE

18. INFORMATIONS DU SERVICE DE GARDE

Madame Lucie Tremblay prend la parole et précise aux membres de ce conseil que le programme d'activités du service de garde élaboré en 2024-2025 s'arrime au projet éducatif de l'école. Par exemple, afin augmenter le taux de réussite des élèves en français, le personnel du service de garde pourrait planifier la réalisation d'activités en lecture ou en écriture (fabrication de cartes de souhaits, rédaction d'une lettre, lecture d'un livre, etc.).

L'activité *Les pommes de chez nous* a connu un franc succès. L'activité sera assurément de retour l'an prochain, mais nous allons tenter de nous rapprocher de l'école. Les élèves de niveau préscolaire ont trouvé le retour difficile.

Le 31 octobre prochain, les élèves sont invités à arriver costumés. Malheureusement, par suite des restrictions budgétaires, l'activité de décoration de citrouille n'aura pas lieu cette année.

Le 21 novembre prochain, les élèves iront à l'Aquarium de Québec. Les jeunes auront la chance de visiter l'hôpital, de nourrir les animaux marins et de visiter des bassins tactiles.

Par ailleurs, madame Lucie Tremblay informe les membres du conseil d'établissement qu'il y a eu des changements de tarification selon le type de fréquentation des élèves. Il y a maintenant deux (2) types de fréquentation : sporadique et régulier. Lorsqu'un parent ou un tuteur effectue un changement de fréquentation, ce changement sera valable pour une durée de trois (3) mois. Ainsi, le tarif de dépannage pour un élève avec une fréquentation sporadique passera de 9, 70 \$ à 12, 00 \$ par jour. Ce changement vise à diminuer le nombre de changements de fréquentation, à stabiliser les groupes et les ratios ainsi qu'à assurer la sécurité des élèves.

Madame Malory Grondin prend la parole et questionne madame Tremblay en ce qui concerne l'application Hop-Hop. En effet, l'application a connu des problèmes de sécurité il y a quelques semaines et l'utilisation de l'application a été suspendue pour une durée indéterminée. Madame Tremblay informe les membres qu'il n'y a pas de date prévue pour le retour de Hop-Hop à court terme. La sécurité des données des usagers demeure une priorité.

Madame Émilie Hunter prend la parole et soulève la problématique reliée à l'heure des départs. Puisque l'application Hop-Hop n'est pas fonctionnelle, il n'est pas possible de faire préparer son enfant. Les parents doivent attendre plusieurs minutes pour que leur enfant soit prêt. Madame Lucie Tremblay mentionne que l'équipe travaille actuellement à améliorer la situation. L'éducatrice responsable des départs était nouvellement en poste, elle devait

faire des vérifications pour identifier les parents. Cela occasionne malheureusement des délais et de l'insatisfaction. Madame Tremblay est consciente du problème.

Les membres du conseil présentent quelques suggestions pour faciliter les départs :

- Impliquer les plus vieux pour aider lors des départs des plus jeunes;
- Informer les élèves d'un départ;
- Revoir les locaux utilisés en fin de journée;
- Avoir à sa disposition des outils de communication fonctionnels;
- Déplacer les départs à l'extérieur afin que les élèves soient déjà prêts.

Toutes les suggestions sont recueillies et seront discutées avec l'équipe du service de garde. Madame Lucie Tremblay poursuivra ses observations sur le terrain.

19. INFORMATION DE LA DIRECTION

Madame la directrice Éliane Bouchard prend la parole et informe les membres que l'année scolaire est bien entamée. Elle mentionne que la gestion des émotions est particulièrement difficile chez les élèves de premier cycle, ce qui exige souvent sa présence à l'extérieur. C'est l'endroit où survient le plus de conflits.

Madame Bouchard poursuit en mentionnant que l'équipe est complète. Il n'y a pas de poste vacant.

Madame Éliane Bouchard informe les membres qu'elle est toujours directrice par intérim. Elle devrait avoir des nouvelles concernant la suite de son mandat sous peu.

Tous les autres sujets ont été traités à même les discussions.

20. COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Madame Émilie Hunter prend la parole et informe les membres qu'il y a eu des élections de 1^{er} octobre dernier. La prochaine rencontre aura lieu de 22 octobre prochain.

21. ESPACES VESTIAIRES – INTIMITÉ ET CONSENTEMENT

Madame Anne-Sophie Duval prend la parole et mentionne aux membres du présent conseil qu'elle souhaite entamer une discussion concernant l'espace des vestiaires et la notion d'intimité entourant l'utilisation de ces espaces communs. Présentement, un élève qui ne souhaite pas se changer au même moment que les autres élèves doit faire une demande particulière. Madame Duval propose à chacun de réfléchir à l'utilisation de ces espaces et à la possibilité d'améliorer

les pratiques actuelles. Ainsi, une discussion à ce sujet pourrait avoir lieu lors d'une prochaine rencontre.

22. AUTRES SUJETS :

22.1. Campagne de financement des Remparts

Dans le but de financer leur voyage de fin d'année, les enseignantes de 6^e année désirent participer à une campagne de financement en collaboration avec les Remparts de Québec. Pour l'occasion, les élèves de 6^e année interpréteront l'hymne national sur la glace du Centre Vidéotron lors d'une partie des Remparts. Les profits de la vente de billets serviront à diminuer le coût du voyage de fin d'année (10 \$ par billet adulte, 4 \$ par billet enfant).

Il est proposé par madame Émilie Hunter et unanimement résolu d'approuver la campagne de financement en collaboration avec les Remparts de Québec afin d'aider les élèves de 6^e année à financer leur voyage de fin d'année.

APPROUVÉE

22.2. Pratique d'incendie

Les élèves de l'école Guillaume-Mathieu ont vécu une première pratique d'incendie le 6 novembre dernier. Tout s'est bien déroulé. Une équipe du service d'incendie de la ville de Québec a participé à l'évènement. Cependant, une deuxième pratique d'incendie devra avoir lieu. Le lieu de rassemblement n'étant pas accessible en hiver en raison de l'accumulation de neige, un autre endroit devra être déterminé.

22.3. Supports à vélo

Depuis quelques années, plusieurs élèves se rendent à l'école à vélo. Cependant, il n'y a pas suffisamment de supports à vélo près des terrains de l'école. Les membres-parents du conseil d'établissement demandent s'il serait possible d'ajouter des supports à vélo. Plusieurs suggestions sont présentées à la direction :

- Possibilité d'utiliser une partie du budget réservé à l'éducation physique pour faire l'acquisition de nouveaux supports;
- Monter une demande de financement et la présenter à la Ville ou à la Caisse;
- Entrer en contact avec l'organisme *Loisirs du Trait-Carré* afin de déterminer s'il n'y a pas possibilité de collaborer sur ce dossier.

Bien que ces propositions soient intéressantes, madame la directrice Éliane Bouchard mentionne que l'espace pour installer de nouveaux supports à vélo sur les terrains de l'école est tout de même restreint. Un suivi sera à faire à ce sujet.

22.4. Site-école

CÉ-25/26-14

Madame Rosalie Bérubé-Lalancette prend la parole et mentionne qu'il y a actuellement une coquille au niveau de l'horaire de l'école disponible sur le site-école. Elle mentionne également que le lien pour accéder aux deux (2) derniers Info-Parents n'est pas fonctionnel. Madame Éliane Bouchard informe les membres du présent conseil que les informations seront corrigées.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par madame Annik Boudreau et unanimement résolu que la séance soit levée à 20 h 48. La prochaine séance aura lieu le mardi 18 novembre 2025.

ADOPTÉE

La directrice

(S) Éliane Bouchard

Éliane Bouchard

La présidente

La secrétaire

(S) _____

(S) Mélissa Sabourin

Mélissa Sabourin